

PARCOURS D'ÉTUDES

2020-2021

DANSEUR INTERPRÈTE : RÉPERTOIRE ET CRÉATION

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

2^{ème} cycle supérieur

2^{ème} cycle supérieur

Diplôme « Danseur interprète : répertoire et création »

DUREE DES ÉTUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

2 ans - 120 ECTS.

Le 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur s'adresse aux danseurs issus des différents champs de la danse, titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur ou d'un diplôme d'un niveau équivalent. Il peut accueillir, à titre dérogatoire, des candidats non titulaires du DNSP de danseur ou d'un diplôme de 1^{er} cycle supérieur de niveau équivalent, après avis de la direction des études chorégraphiques et après validation de la direction de l'établissement.

1/5

PROFESSEURS

Maitresses de ballet : Silvia BIDEGAIN et Céline TALON
Professeure principale référente : Raphaëlle DELAUNAY
Professeurs : Cheryl THERRIEN et Edmond RUSSO

CONCOURS D'ENTREE 2021-2022

Âge requis : entre 18 et 26 ans (l'âge indiqué est entendu au 1er octobre 2021).

Dates d'inscription : du 29 mars au 03 mai 2021 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Dates des épreuves : 8 & 9 juillet 2021 (*sous réserve de modification*)

Niveau d'études générales

En formation initiale et formation continue, à minima baccalauréat ou diplôme équivalent. A titre exceptionnel, une dérogation à cette condition peut être accordée sur demande motivée du candidat.

Maitrise du français en fin de cycle (niveau B2).

Niveau d'études artistiques ou de pratique professionnelle

Pour tous les candidats, présélection sur dossier effectuée par une commission interne à l'établissement.

I - Pour les candidats titulaires du DNSP de danseur ou en cours d'obtention au CNSMDP : dossier d'inscription incluant une lettre du candidat motivant son désir d'intégrer le deuxième cycle ainsi qu'un projet professionnel prévisionnel. L'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du DNSP de danseur.

II - Pour tous les autres candidats : un CV, dossier d'inscription incluant une lettre du candidat motivant son désir d'intégrer le deuxième cycle ainsi qu'un projet professionnel, un DVD ou lien vidéo actif permettant d'évaluer le niveau des acquis de la maîtrise technique et artistique ainsi qu'un document, attesté par le ou les établissements d'origine, décrivant le cursus d'études suivies. Les candidats retenus à l'issue de la présélection sur dossier doivent se présenter aux épreuves d'admission de deuxième cycle. L'entrée en formation est, en tant que de besoin, conditionnée à une remise à niveau (suivi d'enseignements théoriques relevant du cursus conduisant au DNSP de danseur).

1 - Participation à deux jours d'atelier autour de différentes écritures chorégraphiques encadrés par un artiste invité ou un enseignant du Conservatoire, débutant chacun par une classe d'échauffement technique donnée par un enseignant du Conservatoire.

2 - Entretien avec le jury, relatif au projet d'intégrer le 2^{ème} cycle supérieur, sur la base des éléments du dossier de candidature. Durée maximum : 20 minutes

Chaque épreuve fait l'objet d'une note sur 20 attribuée par le jury. Les candidats ayant obtenu une note globale (moyenne des quatre notes) inférieure à 10 sont éliminés.

Objectifs

2 / 5

Se construire en tant qu'artiste chorégraphique pluriel, dans tous les contextes professionnels que l'artiste d'aujourd'hui et de demain rencontrera : en studio de répétition, en tournée, dans différents contextes de représentations, dans une activité de recherche, sur des projets de médiation, en lien avec d'autres disciplines, tout en développant sa propre pratique, autonome, respectueuse de son corps et de ses besoins.

- Développer un très haut niveau de maîtrise en danse classique et néo-classique et en danse contemporaine (différents vocabulaires et écritures chorégraphiques).
- Appréhender le métier de danseur-interprète en situation préprofessionnelle de travail et de création auprès d'artistes chorégraphiques et issus d'autres domaines artistiques.
- Acquérir une expérience conséquente de la scène (tournée) et des différents contextes de monstration et de publics, développer des capacités d'interprétation singulières.
- Dans le contexte de la pratique de la danse de haut niveau, structurer la pensée artistique, développer le regard critique.
- Développer la polyvalence et l'adaptabilité à l'évolution des contextes artistiques.
- Favoriser l'autonomie, optimiser la dynamique de travail personnel et la capacité d'approfondissement des pratiques artistiques.
- Consolider l'entrée dans le milieu professionnel, par l'intermédiaire de stage d'insertion professionnelle en compagnie ou auprès d'artistes chorégraphiques.
- Ouvrir un éventail de compétences dans le champ de la recherche, de la transmission et de la médiation.

Compétences attendues du diplôme « Danseur interprète : répertoire et création »

- Reconnaître, analyser et s'approprier différentes propositions chorégraphiques, artistiques, esthétiques et savoir y apporter une réponse singulière, réfléchie et appropriée, notamment lors de mises en situation préprofessionnelle (auditions dans le cadre de projets internes à l'établissement, workshop, spectacles, tournées etc.).
- Connaissance approfondie des situations d'interactions entre chorégraphes et interprètes.
- Excellente connaissance de la création chorégraphique française, européenne et internationale actuelle.
- Analyser et contextualiser le répertoire et la création chorégraphiques, dans les disciplines classiques, néoclassique et contemporaine.
- Analyser les contextes artistiques et professionnels et savoir se situer.

- Relier les expériences traversées, les disciplines rencontrées et savoir en dégager un regard réflexif sur sa pratique.
- Développer un sujet, en tirer une ou des problématiques singulières, pour aboutir à l'écriture d'un mémoire.
- Concevoir un projet professionnel et identifier les ressources et moyens nécessaires à sa mise en œuvre.
- Maîtrise de l'anglais en situation professionnelle.
- Connaissances de base du droit du travail et des droits à l'assurance chômage (intermittence du spectacle).
- Initiation aux démarches administratives en lien avec le métier de danseur interprète et le pilotage de projet.

Contenu - crédits européens (ECTS)

Semestres 1 et 2

Unités d'enseignement (UE)	ECTS
<p><u>UE 1 : Entraînement régulier du danseur</u> Classes de danse quotidiennes : approfondissement de la connaissance et de la maîtrise du geste dansé en danse classique et en danse contemporaine, et développement d'une autonomie de travail dans un cadre donné <i>Durée hebdomadaire : 7h30</i> <i>Durée totale annuelle comprise entre 200 et 250 h</i></p>	10
<p><u>UE 2 : Projets artistiques</u> Développement de travaux diversifiés (création et répertoire) permettant d'optimiser les compétences et l'adaptabilité aux contextes rencontrés dans le milieu professionnel. <i>Module de base : 6 à 8 semaines de 20h environ avec un artiste intervenant et un suivi interne complémentaire (maîtresses de ballet).</i> <i>Durée totale annuelle comprise entre 400 et 600 h</i></p>	24
<p><u>UE 3 : Séminaire thématique (enseignements théoriques et pratiques)</u> Les contenus du séminaire de première année découlent d'une invitation formulée auprès d'artistes différents autour de thématiques de création et de recherche qui leur sont propres. Il peut articuler à la fois de la pratique, un retour sur expérience et un regard théorique offert par un intervenant extérieur et non-pratiquant du séminaire. Ce séminaire est conjoint avec les élèves de 2^{ème} année du 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur, permettant ainsi la rencontre entre les deux années du cursus d'études. <i>Durée du séminaire : 36h</i></p>	8
<p><u>UE 4 : Approches méthodologiques de la recherche théorique et pratique</u> Acquisition et consolidation des outils méthodologiques, conceptuels et discursifs nécessaires à la conduite d'une réflexion dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire écrit, complété le cas échéant de documents (vidéos, partitions, photos, etc.). Contenus des enseignements : approche problématisée en appui sur les contenus d'enseignements reçus par les élèves. <i>Durée totale annuelle : 24h</i></p>	8
<p><u>UE 5 : Anglais</u> Pratique de l'anglais <i>in situ</i> Master class incluant un travail de transmission de répertoire, de mise en situation préprofessionnelle, en anglais par des artistes anglophones. <i>Durée totale annuelle : 12h</i></p>	2
<p><u>UE 6 : Administration/droit du travail/initiation à la médiation culturelle</u> Les contenus portent sur la connaissance des divers contextes professionnels du secteur chorégraphique, sur le statut juridique des interprètes, sur la mise en place administrative et la conduite de projet chorégraphiques, sur l'analyse de différentes situations de relation au public et sur l'initiation à la construction de projets de médiation à destination de différents publics. <i>Durée totale annuelle : 36h</i></p>	8

3 / 5

Les enseignements dispensés en semestres 1 et 2 recouvrent les orientations techniques et artistiques de l'«**Ensemble chorégraphique du Conservatoire** » dont l'objectif vise l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à la professionnalisation des danseurs, tant dans le champ de la danse classique que de la danse contemporaine.

Semestres 3 et 4

Unités d'enseignement (UE)	ECTS
<p><u>UE 1 : Séminaires thématiques (enseignements théoriques et pratiques)</u> Séminaire 1 : Les contenus portent sur les nouvelles écritures artistiques. Ils découlent d'une invitation formulée auprès d'artistes autour de thématiques de création et de recherche qui leur sont propres. Ils articulent à la fois de la pratique, un retour sur expérience et un regard théorique offert par un intervenant extérieur et non-pratiquant du séminaire. Ce séminaire est conjoint avec les élèves de 1^{ère} année du 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur, permettant ainsi la rencontre entre les deux années du cursus d'études. Séminaire 2 : Conception et mise en place de projets de médiation des œuvres vers un public varié rencontré dans un contexte chorégraphique. <i>Durée de chaque séminaire : 36h</i></p>	8
<p><u>UE 2 : Réalisation d'un mémoire de recherche en lien avec des enjeux chorégraphiques</u> Accompagnement personnalisé de l'élève par un tuteur de mémoire (12h) Rédaction d'un support écrit Soutenance devant un jury.</p>	20
<p><u>UE 3 : Projet personnel</u> Conception, développement et réalisation d'un projet personnel de recherche chorégraphique Accompagnement et tutorat personnalisé par un membre de l'équipe pédagogique et /ou un artiste mentor Présentation publique</p>	16
<p><u>UE 4 : Stages d'insertion professionnelle</u> Sur proposition des élèves et conseils de la direction des études chorégraphiques, des conventions de stage sont établies avec des compagnies professionnelles. Rédaction d'un rapport de stage.</p>	16

Les élèves des semestres 3 et 4 sont autorisés à suivre les cours de l'UE 1, avec les élèves des semestres 1 et 2.

4 / 5

Evaluation des enseignements

UE	Semestres 1 et 2	Modalités d'évaluation
UE 1	<i>Entraînement régulier du danseur</i>	Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs, des intervenants, appréciant la progression technique, l'investissement dans les contenus et l'assiduité. Attestation*
UE 2	<i>Projets artistiques</i>	Contrôle continu : commentaires et appréciations des professeurs et des intervenants. Attestation*
UE 3	<i>Séminaire thématique</i>	Contrôle continu : Attestation*
UE 4	<i>Méthodologie de recherche</i>	Contrôle continu : Attestation*
UE 5	<i>Anglais</i>	Attestation*
UE 6	Administration/droit du travail	Attestation*

UE	Semestres 3 et 4	Modalités d'évaluation
UE 1	<i>Séminaires thématiques</i>	Attestation*
UE 2	<u>Réalisation d'un mémoire de recherche en lien avec des enjeux chorégraphiques</u>	Contrôle terminal : - rendu écrit Note sur 10. -soutenance devant un jury Note sur 10.
UE 3	<i>Projet personnel</i>	Présentation devant jury Note sur 20.
UE 4	<i>Stages d'insertion professionnelle</i>	Présentation orale du rapport de stage devant un jury Attestation*

* Les attestations sont délivrées par le directeur des études chorégraphiques, après avis de l'équipe pédagogique.

Validation des UE

Une UE est validée dès lors que la note de synthèse obtenue est d'au moins 10/20 sauf dans le cas des UE délivrées par attestations. Les ECTS correspondants sont attribués.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 et 2 sont autorisés à poursuivre leurs études en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle d'enseignement supérieur.

Délivrance du diplôme

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Le Diplôme « Danseur interprète : répertoire et création » est délivré aux élèves ayant validé l'ensemble des UE des semestres 1 à 4.

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le Diplôme « Danseur interprète : répertoire et création » est la moyenne des notes attribuées pour les UE2 et 3.